

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE De LESCOUET-GOUAREC

COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2016

**REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal valide les tarifs municipaux suivants : Ceux-ci seront applicables à partir du 01/03/2016

**PHOTOCOPIES**

**Noir et blanc                      Couleur**

A4      0.15 €                      0.50 €

A3      0.30 €                      1.00 €

Recto-verso : **tarifs ci-dessus X 2**

**SALLE POLYVALENTE**

**Tarifs d'été : du 01/05 au 30/09**

Salle de réunion : 45 €

Grande salle + cuisine : 150 €

Forfait week-end : 200 €

Café-obsèques : 55 €

**Tarifs d'hiver : du 01/10 au 30/04**

Salle de réunion : 60 €

Grande salle + cuisine : 170 €

Forfait week-end : 240 €

Café-obsèques : 55 €

**CAMPING (tarifs par jour)**

Emplacement : 1.50 €

Campeur : 2.50 €

Forfait électricité : 1.50 €

Hivernage : 1.50 €

**CIMETIERE**

**CONCESSION (par m<sup>2</sup>)**

Concession trentenaire : 30 €

Concession cinquantenaire : 50 €

**COLOMBARIUM**

10 ans : 230 €

20 ans : 460 €

30 ans : 690 €

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Abonnement annuel : 100 €    Prix au m3 : 1 €

### **ADHESION BRUDED**

La commune décide de renouveler son adhésion à à L'association BRUDED. Celle-ci a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 0.25 € par habitant SOIT 52.50 € pour la commune.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE : CLOCHES ET PARATONNERRE**

Le conseil municipal décide de valider la proposition de l'entreprise Art Camp pour la maintenance du paratonnerre et des cloches.

celle-ci comprend :

- Une visite annuelle de maintenance et une 2<sup>ème</sup> visite si aucune visite pour dépannage dans l'année.
- Intervention dépannage
- Rapport de maintenance sur l'état sanitaire des installations
- Rencontre annuelle

Le contrat serait signé pour une durée de 3 ans. Son montant est de 252 € TTC.

### **BUDGET COMMUNAL : VALIDATION DES RESTES A REALISER**

Le conseil municipal valide les restes à réaliser suivants :

#### ***INVESTISSEMENT-Dépenses***

<b><i>Opération</i></b>	<b><i>Article</i></b>	<b><i>Service</i></b>	<b><i>Réalisé</i></b>	<b><i>R.A.R</i></b>
86	21318	Accessibilité Travaux toilettes	0 €	3054.32 €
86	21318	Accessibilité Carrelage toilettes	0 €	3262.18 €

#### **Orientations budgétaires**

- Mise en accessibilité : toilettes publiques
- Site Internet
- Aménagement du bourg
- Voirie

### **AMENAGEMENT DU BOURG**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du centre bourg proposé par Mr BERNARD de l'ADAC.

L'objectif global de ces travaux est de requalifier les espaces, d'améliorer l'image et l'attractivité du bourg (créer des lieux plus attrayants, conviviaux) et d'améliorer la fonctionnalité des espaces (sécuriser les déplacements notamment des piétons, rationaliser le stationnement). Le projet devra s'inscrire bien évidemment dans une démarche de développement durable, proposer des aménagements adaptés à des coûts maîtrisés et prendre en compte l'accessibilité.

Par ailleurs, un bâtiment communal sera réhabilité pour installer un service de proximité.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :  
(sont inclus les frais de maîtrise d'œuvre)

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Acquisition	30 000	État	130 500	30
Travaux	370 000	Conseil Régional		
Maîtrise d'œuvre	35 000	Conseil Départemental	65250	15
Autres		Réserve Parlementaire		
		Autofinancement Maître d'ouvrage (30 % mini)	239 250	55
		Autres		
<b>Total H.T.</b>	<b>435 000</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>435 000</b>	<b>100 %</b>

Des subventions seront sollicitées au titre de la DETR, contrat de territoires, Région....

### **AMENAGEMENT DU BOURG- EFFACEMENT DES RESEAUX**

Dans le cadre du projet, les réseaux seront effacés. Le coût estimé par le SDE est le suivant :

Pour la basse tension : 60 500 € HT

- Pour l'Eclairage Public : 21 300 € HT
- Pour le réseau téléphonique :  
Génie Civil : 9 000 € TTC  
Câblage : 800 € HT

### **INFORMATION SUR LES COMMUNES NOUVELLES : CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS**

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mission d'information et d'aide à la décision sur le thème des communes nouvelles, Mr Kerboeuf a établi un devis de 2000 € signé par la mairie de Laniscat pour le compte des communes de GOUAREC, MELLIONNEC, PERRET, SAINT-GELVEN, PLELAUFF, SAINT-GELVEN, SAINT-YGEAUX et LESCOUET-GOUAREC.

La participation de chaque commune est calculée au prorata de leur population légales (2013) soit pour la commune de LESCOUET-GOUAREC : 210 habitants, soit 5.64 % de l'ensemble, soit 112.75 €. Le conseil municipal

- Autorise Mme le Maire à signer la convention de partage des frais.
- S'engage à régler la somme de 112.75 € à la commune de LANISCAT.

### **SEJOUR PEDAGOGIQUE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Les membres du conseil municipal :

- Décident de donner une subvention exceptionnelle de 30 € pour le séjour pédagogique organisé à Verdun du 14 au 18 mars 2016 par le collège de Guémené Sur Scorff pour l'élève domicilié à Lescouët-Gouarec ;
- Inscrivent cette dépense au BP 2016

### **STATIONNEMENT CAMPING-CAR**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des plaintes reçues pour les problèmes rencontrés, dans le bourg, avec le stationnement de véhicules type camping-car/fourgon. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Décident d'interdire le stationnement des camping-cars sur toutes les voies du centres bourg et sur la Place de l'église mais autorisent celui-ci sur le camping-municipal
- Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Adoption d'une motion de soutien aux agriculteurs

**Le Maire,**  
**Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN**

